

L'AVANT-GARDE

Organe Collectiviste et Anarchiste.

POUR LA SUISSE

Un an Fr. 4»—
Six mois » 2»—
Trois mois » 1»—
Pour l'Etranger le port en sus.

POUR LA FRANCE

Un an Fr. 8»—
Six mois » 4»—
Trois mois » 2»—
Lettres et argent franco.

Administration et Rédaction de l'Avant-Garde : Chaux-de-Fonds (canton de Neuchâtel, Suisse).

Le Droit au travail.

« L'ouvrier demande du travail, et si, au lieu de travail, vous lui offrez une aumône, il s'insurge, il vous tire des coups de fusil. »
J.-P. PROUDHON.

Cette année encore les ouvriers de Lausanne sont sans ouvrage, et le fusil sur l'épaule, en troupe, ils sont allés en demander au gouvernement. Voilà donc la fameuse question du *Droit au travail* qui est posée à Lausanne.

D'abord, pour ne pas jouer sur les mots, éclaircissons les termes.

Le travail est-il un devoir? nous pensons, qu'en théorie du moins, chacun répondra à ce point d'interrogation par l'affirmative: celui qui peine douze heures par jour, comme l'oisif déhanché dont l'existence n'est qu'une longue flânerie. Mais voici une autre question: le travail, ce devoir, est-il aussi un droit? Oui, puisqu'il est un besoin; un certain exercice de travail est aussi nécessaire à la santé du cerveau et du muscle, qu'une certaine dose de nourriture est indispensable à l'estomac. Encore ici, se vérifie cette maxime: Pas de droits sans devoirs, pas de devoirs sans droits!

Mais est-ce bien de cela qu'il s'agit? non évidemment: ce n'est pas un détail d'hygiène que nous avons à soulever, mais une question de famine qu'il nous faut régler. Nous ne sommes pas encore dans une de ces brillantes cités de l'avenir où ces petites choses auront leur importance, nous sommes à Lausanne, au sein d'une société désordonnée, où il y a encore des riches et des pauvres, des exploités et des exploités, et au-dessus un gouvernement, en principe paternel pour tous, en fait, mécanique oppressive, installée au profit de ceux-ci, au détriment de ceux-là. S'il ne s'agissait que d'une affaire d'hygiène, on a fait assez promener les travailleurs de Lausanne pour qu'ils ne sentent aucun besoin de faire de la gymnastique, mais il est question de tout autre chose: d'une question de pain.

Si parmi les ouvriers lausannois, il y en a plus de deux cents qui chôment, il est naturellement inadmissible que ces 200 travailleurs meurent cet hiver, de froid ou de faim. A moins donc que le gouvernement vaudois, où se trouvent des transfuges de l'Internationale, ne fasse disparaître le chômage, à l'instar de celui de la seconde République française, en supprimant violemment les chômeurs, on se trouve en face de trois solutions du problème: la charité, la solidarité, le travail par l'Etat. Et ces trois solutions sont contenues dans deux

actions plus générales: *l'intervention publique*, et *l'initiative privée*.

L'initiative privée ne peut se manifester que sous deux formes: l'aumône ou le principe magnifique de la solidarité collective ouvrière. Mais l'aumône! elle est condamnée, non-seulement par le soin qu'il faut prendre de la dignité humaine, mais aussi par l'intelligence des plus vulgaires notions d'économie politique. L'argent qui alimente la charité abandonne, en effet, certaines industries*): il représente des achats qui auraient eu lieu et qui ne se feront pas. De sorte, que la charité, — surtout si elle se généralise, — même avec le sincère désir de pallier au chômage, ne réussirait qu'à l'étendre. A tous les points de vue donc, ce n'est pas là le moyen qu'il nous faut.

Oh! le principe de la solidarité ouvrière, voilà où serait la belle et véritable solution au problème qui se pose à Lausanne. Mais il faudrait pour que ce palliatif fasse sentir son influence que toute la Suisse ouvrière fut organisée? et malheureusement encore nous n'en sommes pas là. Quel spectacle sublime que celui que donneraient les ouvriers du monde nourrissant de leur travail, et à charge de revanche, ceux de leurs frères qui chôment! mais qu'est-ce donc qu'un principe maintenu en l'air à l'état de donnée théorique, parce qu'il ne se rencontre pas dans la réalité une organisation matérielle qui l'applique? rien. Il nous serait facile de faire remonter à qui de droit la responsabilité d'un semblable état de choses! nous nous en prendrions un peu à cette indolence des travailleurs, qui — sachons l'avouer avec franchise, — oppose quelquefois aux hommes d'initiative des obstacles qu'il est long et difficile de surmonter, un peu plus à ces ambitieux sortis des rangs des classes bourgeoises — il en est dans le gouvernement de Lausanne, — qui se font un marchepied des sociétés ouvrières pour escalader le pouvoir, quitte à

*) Nous avertissons nos lecteurs que nous n'admettons pas qu'ils nous objectent que l'industrie ne perd rien dans la pratique de l'aumône, en ce sens que l'argent économisé par la main qui donne, sera dépensé par celle qui reçoit, et qu'il y a ainsi compensation. Cette observation est juste, mais dans notre cas, elle ne prouve rien. La main qui reçoit, en effet, est une main ouvrière; elle s'ouvrira chez le boulanger. La main qui donne est une main bourgeoise, elle se fermera par exemple chez le tapissier. Il en résulte, que l'ouvrier boulanger qui travaille, travaillera davantage, mais que les ouvriers tapissiers qui déjà, en ce moment, chôment, seront demain plus nombreux; à moins cependant qu'ils aient trouvé le secret de s'endormir tapissiers et de se réveiller boulangers émérites. L'augmentation de chômage dont nous parlons provient donc non pas de ce que l'argent de l'aumône quitte définitivement l'industrie, mais de ce qu'il en change.

les lâcher ensuite pour s'y maintenir, et dont la conduite est une source si féconde de découragement pour ceux des ouvriers qui les ont momentanément suivis; nous nous en prendrions surtout à ce patronat malhonnête et aveugle, qui chasse sans pitié, quand la crise sévit, ces mêmes ouvriers qu'il embauchait avec avidité au temps où leur force de travail lui était nécessaire, pour peu qu'ils les croient affiliés à l'Internationale, ou membres seulement de sociétés à tendances moins accentuées. Mais laissons de côté des récriminations stériles, et constatons seulement que le meilleur remède à la situation des ouvriers de Lausanne, la pratique sérieuse de la solidarité est frappé d'impuissance en ce moment.

Il ne nous reste donc plus qu'une ressource, l'intervention officielle. Cette intervention officielle se manifeste par l'action de l'assistance publique, ou l'octroi de travaux quelconques par l'Etat.

Nous repoussons d'abord l'usage de l'assistance publique autant qu'il nous est possible de le faire. Cette charité officielle n'est d'abord que l'aumône particulière *généralisée*, et à ce titre, elle offre l'inconvénient économique (pour ne parler que de celui-là) que tantôt nous avons reconnu. De plus, cette charité officielle étant l'aumône *règlementée*, elle entraîne un autre inconvénient encore qu'elle partage avec tout ce qui vient de l'Etat, et sur lequel nous allons immédiatement nous expliquer.

Que l'on demande à l'Etat, l'aumône ou du travail, comme l'Etat n'est pas un producteur, il prend l'argent qu'il dépense, ou qu'il donne, dans la caisse des impôts. Telle est en effet, malgré tous les masques qu'on invente, l'unique source de l'argent que l'Etat tripote. Et qui donc paie l'impôt? le travailleur en dernière analyse! c'est là, une vérité économique aussi incontestable qu'incontestée? Donc si les travailleurs de Lausanne demandent et reçoivent de l'Etat une aumône ou un salaire, ils en prendront en fait, le montant dans leurs propres poches et dans celles de ceux de leurs camarades qui travaillent: cet argent sera, pour une partie, une avance qu'ils se feront à eux-mêmes, pour une autre, un emprunt forcé réalisé, par l'intermédiaire de l'Etat, dans la bourse de leur amis. Sur quoi, nous avons une double observation à présenter: d'abord, que c'est une coûteuse opération financière, puisque ils auront, eux et leurs camarades, quant ils paieront l'impôt, à rembourser en sus de l'argent qu'ils auront

ainsi avancé ou emprunté indirectement, la solde des fonctionnaires parasites dont un surplus sera devenu nécessaire; ensuite que s'il est probable, que l'emprunt fait ainsi à l'avoir de leurs amis et sans les consulter, sera le plus souvent fraternellement accueilli, il pourrait arriver une fois qu'il ne le fut pas; dans ce cas, ils auraient fait usage de la *solidarité forcée*, c'est à dire commis une injustice.

Je vais maintenant enfoncer une porte ouverte, et démontrer l'incapacité de l'Etat actuel comme organisateur du travail.

Je ne m'appuierai pas, pour cela, sur les balivernes qui traînent dans tous les traités doctrinaires de l'économie politique bourgeoise; en majeure part, elles sont aussi fausses que respectables par leur antiquité. Ainsi il n'est pas toujours vrai, comme Messieurs les économistes l'affirment encore, que l'intérêt surexcité du fabricant assure des produits de meilleure qualité aux industries privées qu'aux établissements que l'Etat dirige; de notre temps, en effet, la centralisation industrielle rend impossible la surveillance directe des actionnaires intéressés dans les grandes entreprises, et dès lors, les employés nommés par l'Etat offrent au moins autant de garanties, sinon davantage, que ceux nommés par les compagnies. Ce n'est pas là qu'est le défaut de la cuirasse. Le voici:

Dans le cas dont il s'agit, — qui chaque hiver se reproduit à Lausanne, et que dernièrement encore la crise avait rendu chronique à Genève, — c'est l'Etat lui-même qui s'avoue incapable d'organiser le travail. Soit, en effet, qu'il emploie les ouvriers qu'il embauche dans les ateliers nationaux permanents comme il le faisait à Genève, soit qu'ils les confie, comme il prétend le faire à Lausanne à des *soumissionneurs*, il ne tient compte ni de leurs professions pourtant si différentes, ni du profit qu'il pourrait tirer en utilisant dans les règles leur coopération. Il inscrit sur ses livres des horlogers, des tapissiers, des employés de bureau, des cordonniers, ... etc... et puis dans ses chantiers il les transforme tous en manœuvres et terrassiers! Et à cet Etat qui méconnaît ainsi ces deux principes essentiels, la spécialisation des industries et la force coopérative, qui avilit le salaire des ouvriers sans profit pour lui ni pour personne, on reconnaît une intelligence de producteur? allons donc!

Mais va-t-on nous demander: « Où voulez-vous en venir? vous déclarez vous-même l'insuffisance actuelle de l'appui que peuvent trouver les ouvriers de Lausanne dans la pratique de la solidarité ouvrière, et sans proposer une mesure praticable, vous critiquez toutes celles qui sont actuellement possibles! »

On a raison et nous devons conclure.

Nous allons donc nous permettre de donner un conseil aux ouvriers de Lausanne, et de faire ressortir de la situation qui les enserme le précieux enseignement qu'elle contient.

Que pour cette année ils tendent bravement la main à l'assistance publique et à l'Etat, qu'ils ne mendient pas, qu'ils exigent de l'argent, et du travail. La première loi, la justice suprême pour le travailleur, pour celui qui toute sa vie a nourri les autres c'est de vivre. Mais qu'ils songent, dès maintenant, à l'hiver de l'année prochaine, qu'ils prennent leur temps, et qu'ils s'organisent, pour ne rien demander désormais

qu'à la pratique volontaire de la solidarité ouvrière.

Voilà le conseil, voici l'enseignement:

Qu'ils étudient avec soin la protection que leur Etat leur donne, les réponses évanescentes qu'il leur fait, l'aumône et le travail qu'il leur accorde, et ensuite, qu'ils réfléchissent! ils comprendront bientôt qu'un gouvernement quelqu'il soit, comptât-il parmi ses membres d'anciens affiliés à l'Internationale, est une machine excellente pour garantir à la minorité bourgeoise la jouissance de ses privilèges, de ses richesses, de son superflu, mais qu'elle se met à tourner en sens inverse, qu'elle se détracte quand il faut seulement assurer l'existence de l'ouvrier. En d'autres termes, ils verront que l'Etat n'est pas, ainsi qu'il prétend l'être, le père de tous, mais l'ami de quelques-uns et l'ennemi du plus grand nombre, que son activité peut se formuler dans une phrase qui rappelle vaguement une maxime célèbre:

« *Tout pour les uns, rien pour tous!* »

Correspondances.

France.

Le Congrès ouvrier de Lyon décida dans sa dernière séance, qu'un congrès ouvrier international aurait lieu à Paris pendant l'Exposition universelle, et que le troisième congrès national ouvrier s'ouvrirait à Marseille dans le courant du mois de septembre 1879.

Pour s'occuper de l'initiative à prendre en vue de l'organisation de ce dernier congrès, les cit. Lombard, Reynier, Chapelle, ex-délégués du Congrès de Lyon, ont cru devoir convoquer en assemblée les *Présidents*, ou *Administrateurs* d'un certain nombre de sociétés ouvrières de Marseille. La réunion a eu lieu le 31 octobre, et quelques résolutions y ont été prises que nous nous sentons le devoir de critiquer.

Voici la première:

« Considérant que le Congrès ouvrier de Paris a été violemment dissous par le gouvernement, tandis que toute liberté était laissée aux ennemis de la République pour conspirer à Chartres et ailleurs contre les institutions existantes, et attendu qu'il appartient aux délégués des corporations de sauvegarder la liberté de ceux qui participeront aux travaux du congrès ouvrier de Marseille;

Considérant qu'il est du devoir des représentants de la nation d'assurer à chaque citoyen la part de liberté nécessaire à la discussion de leurs droits et de leurs intérêts;

— Les *Présidents* des sociétés ouvrières réunis à l'effet de préparer le congrès ouvrier de Marseille, invitent les députés des Bouches-du-Rhône à questionner en séance publique le gouvernement au sujet de la dissolution arbitraire du congrès de Paris, afin de connaître quelle sera son attitude relativement à celui qui doit être tenu à Marseille. Ils profitent en outre de la circonstance pour exprimer aux victimes de l'acte anti-libéral du ministère, leurs sentiments de fraternelle sympathie. »

Il est indispensable, en effet, que les organisateurs du Congrès de Marseille soient fixés sur l'attitude que prendra le gouvernement quand la date de l'ouverture de ce congrès sera proche. A notre avis, rien n'est plus opportun que la sommation qu'ils veulent lui adresser. Mais les *Présidents* des sociétés ouvrières réunis le 31 octobre ne sentent-ils pas qu'ils affaiblissent cette sommation en laissant à des députés bourgeois le soin de la formuler? ne prévoient-ils pas ce qu'elle deviendra en passant par des bouches qui ont pu rester muettes devant l'interdiction injuste, illégale et violente du congrès ouvrier international de

Paris! Que ne font-ils leurs affaires eux-mêmes, s'ils veulent être bien servis?

La seconde résolution nous étonne, par le sans gêne avec lequel elle frappe d'ostracisme une partie notable du socialisme marseillais. La voici:

« Les chambres syndicales, sociétés coopératives de production et de consommation, *exclusivement ouvrières*, seront *seules* admises à faire partie de la commission organisatrice du congrès. »

Et de quel droit? quel est donc le caractère que ces Messieurs voudraient donner au congrès à l'organisation duquel ils préparent? Se figurent-ils que le Congrès qui va se tenir à Marseille soit un congrès purement corporatif? en ce cas, qu'ils se détrompent! Le congrès qu'ils ont à organiser, est le Troisième Congrès du prolétariat français, c'est un congrès socialiste dont la tenue a été votée par le Congrès de Lyon, qui doit faire suite à celui-ci, et lui être semblable. Cela veut dire, que pourront y siéger les délégués des Cercles d'Etudes, de propagande, ... etc... et tous les délégués socialistes, même ceux qui se rattacheront par leur naissance à la classe de la bourgeoisie. Et si cette catégorie de délégués est admise aux assises du socialisme français, nous ne voyons pas trop par quels motifs on peut l'exclure de la Commission organisatrice marseillaise. Que ces Messieurs prennent garde! ils feront croire qu'ils sont dans la manche du substitut de la 10^e chambre de police correctionnelle, et adversaires de ces ouvriers manuels qui avant d'être condamnés ont tenu à proclamer leurs sentiments de solidarité avec « les déserteurs des classes bourgeoises qui veulent comme eux, ouvriers socialistes, constituer une société nouvelle »

Ces résolutions d'ailleurs, qu'elles soient bonnes ou mauvaises on n'avait pas le droit de les prendre. Nous ne savons pas si les *Présidents* ou les *Administrateurs* dont il s'agit avaient mandat de leurs sociétés ouvrières pour se rendre à la réunion à laquelle on les a conviés, ou si, petit sénat ouvrier, ils ont trouvé opportun de voter des résolutions quand même, quitte à arracher ensuite une adhésion tardive à la complaisance de ceux qu'ils *président* ou qu'ils *administrent*. Dans le premier cas nous leur ferons observer qu'ils n'avaient le droit de prendre aucune décision définitive en l'absence d'un grand nombre de chambres syndicales et de groupes socialistes qui n'avaient pas été convoqués. Nous leur dirons dans le second cas, avec toute la netteté dont nous sommes capables que sous le couvert de leur caractère administratif ils ont fait acte de gouvernement, et violé les principes les plus élémentaires de toute sincère démocratie.

Heureusement, qu'une troisième résolution votée aussi dans la même assemblée du 31 octobre, fournira au peuple marseillais le moyen de réparer toutes les maladroitures présidentielles et administratives:

« La commission d'initiative remettra ses pouvoirs à la commission organisatrice des quinze sociétés ouvrières auront nommé leurs délégués. »

Nous en appelons, quant à nous, de l'opinion de l'assemblée des *présidents*, à la commission formée des simples délégués des sociétés ouvrières, des gouvernants aux gouvernés.

Espagne.

On nous écrit de ce pays, à la date du 2 novembre:

« La nouvelle du coup de pistolet tiré il y a une semaine contre le roi d'Espagne doit

déjà être arrivée jusqu'à vous à travers les fils des télégraphes et dans les colonnes des journaux bourgeois. Contrairement à leur habitude, les organes de la presse conservatrice ont donné à ce sujet des détails que je crois assez exacts. Voici, du reste, ceux que nous avons pu recueillir et qui vous permettront de juger la portée de cet acte :

Le 25 du mois dernier, après un voyage à Burgos, Valladolid, Vitoria et Saragosse, où il était allé assister aux grandes manœuvres de l'armée, Alphonse XII faisait sa rentrée à Madrid. Il revenait entouré de son état-major et précédé d'une musique, lorsque à la hauteur du n° 93 de la Calle-Mayor, point où la rue se rétrécit, une détonation eut lieu. C'était une balle que l'on venait d'envoyer à son adresse; mais le projectile n'atteignit pas son but, et alla taper contre un mur en face. Le roi n'entendit pas, grâce au son de la musique, cette détonation, et ne soupçonna même pas qu'on venait de faire feu sur lui. Occasion excellente pour ses adulateurs, de vanter sur tous les tons le sang froid de leur vaillant monarque.

Mais un agent de police qui suivait pas à pas le cheval de son souverain, s'élança aussitôt du côté d'où l'on venait de faire feu, et des femmes lui ayant désigné celui qui avait tiré, il l'arrêta à l'aide de quelques soldats qui formaient la haie. Un officier accourut aussi, et, pour prouver son zèle monarchique, il asséna quelques coups de plat de sabre sur le prisonnier. Plusieurs autres personnes qui se trouvaient autour de celui qui venait de commettre cette tentative de régicide, furent aussi arrêtées; mais le lendemain elles furent relâchées, leur complicité n'ayant pu être établie. Chose singulière cependant, et qui préoccupe l'autorité, le pistolet d'où est parti le coup, n'a pu être retrouvé.

Le régicide fut aussitôt conduit à la *Capitainerie générale* où on lui fit subir un premier interrogatoire. Les traîneurs de sabre qui déjà rêvaient les galons et les croix qu'il y avait à gagner sur la tête de la victime, entendaient le juger dans un conseil de guerre, sous prétexte que le roi devait être considéré, en cette occasion, comme militaire; mais les gens de robe qui ne se laissent pas facilement arracher leur proie, protestèrent contre cette prétention, et enfin on leur livra la pièce, pour qu'ils l'arrangeassent à leur sauce.

L'accusé déclara avec sang froid et résolution qu'il s'appelait Jean Oliva Moncasi, qu'il était ouvrier tonnelier, âgé de 23 ans, qu'il professait des idées libérales, qu'il était socialiste, et qu'il avait appartenu à l'Association Internationale des Travailleurs. Il avoua être l'auteur du coup de feu, qui venait de motiver son arrestation, et ajouta qu'il l'avait tiré dans le but de tuer le roi; qu'il avait formé tout seul ce projet, ne l'avait confié à personne, pas même à sa femme, et qu'il était venu exprès de Tarragone à Madrid pour le mettre à exécution.

Juan Oliva est d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, brun, et d'un esprit vif et énergique; mais la presse bourgeoise qui ne peut admettre qu'un homme intelligent puisse se sacrifier pour une cause, et dont la mission est de rendre antipathiques à l'opinion publique les hommes dévoués aux idées qu'elle combat, le représente comme un être d'une physionomie stupide, et d'un caractère brutal. Elle ne peut lui pardonner d'avoir eu le courage de dire qu'il

entendait bien réellement tuer le roi, et cette affirmation est pour elle le comble du cynisme.

Oliva appartient à une famille de laboureurs assez aisée; mais il s'était brouillé avec ses parents en contractant contre leur gré un mariage avec une servante d'une société coopérative. Il possède quelque instruction et avait dans son enfance commencée des études secondaires, qu'il abandonna peu après, son tempérament indépendant ne se pliant pas aux exigences de la discipline scolaire. Il essaya plusieurs métiers, et s'arrêta à celui de tonnelier, dont il venait de terminer l'apprentissage. Il était très adonné à la lecture, et principalement à celle des journaux politiques. En 1873 il avait pris part à la grève des tonneliers.

Lors des tentatives d'Hœdel et de Nobiling contre l'empereur Guillaume, il s'était écrié en les apprenant: «Voilà des hommes! il nous en faut en Espagne comme ceux-là.» Depuis longtemps il méditait une idée semblable, et dès ce moment il résolut de la mettre en exécution.

Il vendit à cet effet ses outils, donna pour excuse à ses parents qu'il allait à Alger, et se rendit à Madrid, où sur la foi de la *Correspondencia de Espana*, qui avait annoncé le retour du roi pour le 21, il attendit quatre jours. Il se trouvait chez un marchand de vin, lorsque le bruit des clairons annonça qu'Alphonse XII s'approchait. Il s'élança dans la rue, et quand ce dernier passa devant lui, il lâcha son coup de feu.

Etonné de ne point l'avoir atteint, il s'écria avec dépit: «Je suis bon tireur et je n'aurais pas manqué une noix placée à la même distance; mais ce n'est pas la même chose que de viser un roi entouré de ses escadrons.» Quelques semaines avant, dans un tir, il avait tué cinq poules sur six coups, et avait dit à ses camarades en sortant: «Puisse-je avoir bientôt autant de chance!» Sur un carnet qu'on a saisi sur lui, se trouvaient ces mots: « Sous peu nous aurons fini d'exister, le roi et moi. » Il pensait en effet que quand même il eût tué le roi, son entourage se serait vengé en l'écharpant sur place lui-même.

Il a refusé de prendre un avocat, et on lui en a imposé un d'office.

Je dois maintenant vous dire qu'Oliva, quoique n'ayant pas une éducation socialiste profonde, n'en est pas moins un révolutionnaire de cœur et d'instinct, et nous acceptons la solidarité morale qui nous revient dans sa tentative. Le régicide n'est certainement pas le but de notre Association; ce n'est même pas un des moyens auxquels nous nous soyons arrêtés. Nous nous proposons de changer les institutions, qui font les tyrans et les despotes, dans la persuasion que, tant que ces institutions dureront, elles donneront toujours les mêmes fruits: tyrannie et despotisme. *Guerre aux institutions*, donc, et dans la mesure possible: *paix aux hommes*; telle a été longtemps notre devise. Mais, après les grands malheurs et les immenses sacrifices que cette généreuse tactique nous a valus et nous coûte chaque jour encore, ce serait de notre part une naïveté de ne pas reconnaître qu'il y a des hommes qui sont un véritable obstacle à la transformation des institutions, et qu'on ne pourra promptement changer celles-ci, sans faire disparaître ces obstacles. Je ne veux point considérer ici le degré de culpabilité de chaque souverain vis-à-vis de son peuple: je ne veux point

mettre en relief la responsabilité morale qui lui revient pour tous les abus, pour tous les crimes, pour toutes les oppressions et exploitations qui se commettent en son nom et sous le manteau du régime qu'il préside. Chacun d'eux est dans son pays la représentation, et, par conséquent, la plus haute expression de la société bourgeoise. Mais Alphonse XII, en Espagne, est encore, par exception, autre chose que cela. Il est en ce moment la clef de voûte de cet ordre bourgeois. Comme il n'a pas de successeur légitime, lui mort, c'est forcément la révolution en Espagne. Or, on a dit avec raison que l'on sait comment les révolutions commencent, mais non comment elles finissent. C'est précisément cette inquiétude de l'avenir qui alarme les divers partis qui se meuvent dans l'arène politique de ce pays, qui haïssent le régime actuel, qui ne cessent de conspirer et de maintenir l'excitation anti-alphonsiste dans le peuple, mais qui de crainte de ne pouvoir dominer la Révolution, veulent se bien préparer avant de donner le coup, et choisir leur moment afin d'être sûrs de la maîtriser. Il est donc certain, que dans ces conditions, si le coup de pistolet d'Oliva eût atteint son but, il aurait rendu un grand service à la révolution, en précipitant un mouvement qui gagnerait à ne point se retarder. Plaignons donc aussi le brave Oliva, mais plaignons-le de n'avoir point mieux visé.

Presque tous les journaux de la péninsule font remonter la responsabilité de cette tentative de régicide à l'Internationale, et un grand nombre d'entre-eux demandent que l'on prenne des mesures énergiques contre cette Association, qui, quoique hors la loi depuis 1874, donne cependant assez souvent des preuves de son existence.

Comme le journal qui demande avec le plus d'insistance ses mesures extraordinaires, contre l'Internationale et en particulier contre les quatre provinces de Catalogne, où l'on dit quelle compte le plus grand nombre de prosélytes, est l'organe du président du Conseil des ministres, M. Canovas del Castillo, il est fort possible que nous soyons l'objet de mesures arbitraires, dirigées contre tous ceux qui paraîtront suspects à l'autorité.

Une loi spéciale, comme celle qu'on vient de promulguer en Allemagne, serait ici on ne peut plus ridicule, puisque les sociétés ouvrières n'ont point d'existence légale et que la propagande socialiste, ainsi que les réunions publiques, sont complètement interdites. Que resterait-il donc à prohiber? On ne peut, par conséquent, attendre autre chose que des actes d'arbitraire, et des coups à tort et à travers.

Une loi spéciale ne pourrait que nous être favorable, surtout si elle était relativement aussi douce que celle qu'on vient de voter en Allemagne, car les peines que l'on peut actuellement nous imposer ici, sont bien plus fortes. Mais ce qu'il y a de plus terrible, ce n'est pas l'énormité de la peine à laquelle peuvent condamner les tribunaux, mais la facilité qu'ils ont de prolonger les procès indéfiniment, ce qui donne pour résultat qu'ils gardent souvent pendant de longues années en prison, des accusés qui pourraient être acquittés ou être condamnés à des peines inférieures à leur prison préventive.

Si malheureusement dans ce pays nous nous trouvions dans les fâcheuses conditions morales de l'Allemagne, où il semble que les

exemples de délation sont fréquents, les procès intentés aux personnes qui ont applaudi à l'acte d'Oliva et regretté qu'il n'ait eu plus de succès, seraient innombrables. Par bonheur, la délation répugne encore, par ici, et la police est peu adroite.

Mais si la police dans ce pays, grâce au défaut de concours de la population, ne découvre pas facilement ce qu'elle cherche, en revanche elle est brutale, et révèle dans tous ses actes le plus odieux arbitraire. Comme il est probable que les internationaux auront à en essayer passablement, je ne crains pas de me tromper en présageant qu'ils rendront coup pour coup, et suivront le chemin que leur ont si bien montré leurs frères de Russie.

Italie.

Dans les poursuites dont il accable les internationalistes le gouvernement italien est sans mesure. Il dépasse toutes les limites qu'il soit possible d'imaginer : il arrête, il empoigne, il perquisitionne, il ammonit, il condamne au domicile forcé, il jette en prison. Que lui parle-t-on de lois d'exception ? N'a-t-il pas depuis longtemps la sienne : la loi d'*ammonizione* ? Non seulement il frappe d'ammonition qui il lui plaît, mais souvent même sans perdre son temps à appliquer aux socialistes cette loi, il les frappe des peines qu'elle édicte.

On arrête à Livourne, et on arrête à Pise. A Perugia, on traîne en prison deux de nos amis, Domanico et Matteucci ; pour quel délit ? — Pour crime d'internationalisme. Le directeur d'une famille socialiste, *Il Nuovo Paese*, est condamné à trois ans de prison. Pourquoi ? pour offense aux principes religieux !

La plupart de nos amis sont ammonis, qu'ils restent dans leur pays, ils sont bientôt dans le cas de violer l'ammonition, et on les condamne au *domicile forcé* ; s'ils veulent partir pour l'étranger, on le leur défend : Emilio Covelli, ammoni, devait habiter Trani ; il a demandé un passeport pour la Suisse, et ce passeport lui a été refusé.

J'ai avancé que même sans *ammoniza* le gouvernement frappait des peines de l'ammonition et rudement ! En voici un exemple entre mille :

Un pauvre typographe du nom d'Angelo Lazzari, ayant perdu sa mère pendant qu'il était détenu dans les prisons de Bénévent, et se trouvant, à sa sortie, sans travail, dans sa commune d'origine, se rend à Rome où il espère travailler et manger. Sans même l'*ammonire*, on l'a arrêté, saisi, enchaîné, traîné dans son pays où on l'a retenu de force, et laissé mourir de faim.

Et quels sont les résultats de cette ignoble conduite des agents de M. Zanardelli ?

C'est qu'il n'y a jamais eu en Italie autant d'ardeur que dans ce moment. Des sections sortent de terre, des manifestes de l'Internationale se publient partout, et il n'est pas jusqu'à la bourgeoisie qui ne parle de la Révolution sociale prochaine !

Nous extrayons le passage qui va suivre d'une correspondance que nous recevons à la dernière heure, et qui ne pourra paraître que dans le prochain numéro :

« Notre brave compagnon Oreste Faleri de Pise a été arrêté et traduit devant les autorités judiciaires sous la prévention de conspiration contre la sûreté de l'Etat et pour affiliation à une *association de malfaiteurs*. De plus, hier à peine, à Fabriano (Marche), plusieurs de nos compagnons ont

été arrêtés pour avoir affiché un manifeste aux coins de la ville. »

Suisse.

On nous écrit de Fribourg :

« Je crois vous avoir démontré dans mon premier article, qu'elles étaient les plaies ou les causes, et pourquoi on n'apprécie pas assez l'importance de la presse socialiste. Je crois aussi avoir démontré en second lieu quelle importance elle avait au point de vue de la propagande socialiste. En troisième lieu, j'ai fait un appel à tous les ouvriers de bonne volonté pour les engager à s'abonner et à répandre le plus possible les organes socialiste. Il me reste à définir les devoirs de la presse socialiste. Ces devoirs sont grands, et d'abord elle doit avoir pour devise ces deux mots : Vérité et Justice. Il n'est si lourde tâche dont on ne vienne à bout. Les journalistes socialistes ont l'orgueil qu'ils ne failliront pas à leur mission. Je sais aussi qu'ils sont pénétrés des vérités que chacun de nous doit savoir pour travailler utilement le bon travail et combattre le bon combat. Je n'ai pas la prétention, compagnons, de vous apporter une révélation. Je sais que ces idées sont déjà les vôtres et que beaucoup d'hommes de bonne volonté ont déjà dirigé leurs efforts vers ce but. Le rôle de la presse socialiste doit se borner à repousser toutes les polémiques étrangères aux idées socialistes, à faciliter par les moyens qui sont en son pouvoir, la cohésion de plus en plus intime des forces ouvrières éparpillées sur notre globe, à donner dans chacun de ses numéros un rapide aperçu de la grande lutte du travail contre le capital, à développer et à vulgariser les grandes idées d'émancipation du prolétariat, à amener enfin le plus rapidement possible, d'une façon durable et indestructible, l'union de tous les travailleurs dans l'univers entier. Pour aboutir à ce résultat, je fais appel à toutes les initiatives, à tous les efforts, à toutes les énergies, à tous les dévouements, et surtout à toutes les conciliations entre travailleurs.

Courage, chers compagnons, parce que votre tâche est lourde, et le travail que vous faites bien souvent méconnu. Ne vous arrêtez pas pour cela, mais poursuivez le chemin dans lequel vous êtes lancé. Le jour de la récompense viendra, et ce sera cette Révolution sociale qui est inévitable. Oui, travailleurs, lisez et relisez les journaux socialistes et sûrement vous deviendrez socialistes.

Salut et révolution sociale !

Un ami et un soutien de la presse socialiste. J. M.

Faits divers.

L'Impôt du sang. — Pendant la dernière guerre d'Orient, ou du moins durant la période de cette guerre qui vient de s'écouler, la Russie a mis en campagne 610,000 hommes. Sur ce nombre, il y en a un **quart** de morts, un **cinquième** de malades, un **dixième** de blessés ; il reste par conséquent, à peine un peu plus de 335,000 hommes valides

La chirurgie pénitentiaire en Suisse. — Une société, composée surtout des directeurs de nos prisons, a tenu une conférence à Lausanne. On a mis en discussion le choix des peines à appliquer aux condamnés pour

crimes. Quelques-uns des membres présents, poussés par la bonté de leur cœur, ont fait observer à leurs collègues, que la réclusion à perpétuité était un châtiment pire que mille morts. A leur avis, il y aurait lieu de rétablir en Suisse la peine capitale, la décollation. Mais un des assistants, encore plus philanthrope que ses collègues, les a priés de se contenter de l'amputation d'un membre, d'une jambe ou d'un bras. *Ceci est textuel* ; c'est le journal *Der Bund* qui le raconte.

Y aurait-il de l'indiscrétion à demander au joli Monsieur qui aspire à jouer ainsi les Torquemada de la propriété, ce qu'il faudra couper au cinquième crime ? il y a des malheureux qui en commettent vingt ! sera-ce la tête ? ou seulement le tronc ?

Statistique du St-Gothard. — Depuis le 1^{er} Octobre, 1875, il y a eu au Gothard, 53 ouvriers tués dont 35 sur le coup, 96 blessés si grièvement que leur mort est certaine, et 33 atteints de blessures légères. C'est donc, en trois ans, 182 victimes : une moyenne de cinq par mois, plus d'un par semaine.

A la gêne, il n'y a pas de plaisir. — M. Antognini, député au Grand Conseil, l'assassin de Calbresi, est tranquillement revenu sur le théâtre de ses exploits. Il a été aperçu à Locarno. Il a même poussé une petite ballade, en grand uniforme, place Magadino. Pourquoi se gêner quand on est riche et élu du peuple !

Dernières Nouvelles.

Moncasi est condamné à mort. De sorte qu'à moins qu'une grâce n'intervienne, bientôt sa femme sera veuve et sa petite fille orpheline.

Pauvre Juan Oliva ! on frémit devant l'image de la mort qu'il va subir ! C'est que la mort n'est pas douce en Espagne ! on l'accompagne encore, en plein XIX^e siècle, de pratiques lugubres, de tortures morales, de souffrances physiques, dignes restes d'us à l'imagination terrible du moyen-âge inquisiteur. La mort y vient, à travers une agonie de trois jours, à pas lents, en trois actes : *la mise en chapelle, l'exposition publique, le garrot.*

Devant le sombre autel de la prison, le condamné reste deux jours ; et pendant ces mortelles heures passées face à face avec son supplice, la voix monotone des moines importune ses oreilles de la prière des agonisants.

Puis vient l'exposition publique, avec sa foule spéciale, avide des curiosités malsaines, au milieu des capuces colorés des différentes confréries.

Enfin le condamné marche au supplice, et le moment fatal est venu. On l'assied, on le « garrotte » ce qui veut dire qu'on l'étrangle, avec une corde et un morceau de bois nommé garrot. Des frissons convulsifs parcourent le corps et le tordent, la pupille se dilate, le globe de l'œil saillit, la mort survient. Tout est dit. Quand on prend le cadavre et qu'on l'emporte, les plus curieux se battent pour voir la face bleuie, la langue épaisse et violette, arrêtée entre les dents !

Moncasi n'assistait pas à son jugement. Il a écouté sans aucune émotion la lecture de la sentence qui le condamnait à mort, et c'est sans le moindre trouble qu'il en a signé la minute.

Son procès, — dit-on — passera en cour d'appel.